

*Opticians Association of Canada
Mr. Robert Dalton
2706 - 83 Garry Street
Winnipeg MB R3C 4J9*

Date de diffusion – Le 15 novembre 2010

Croix Bleue Medavie est heureuse de vous informer qu'**à compter du 17 janvier 2011**, nous administrerons le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) partout au Canada et que nous traiterons toutes les demandes de règlement soumises par les fournisseurs de soins de santé et établissements approuvés qui offrent des services qui sont nécessaires sur le plan médical aux clients admissibles du PFSI.

Les demandes de règlement pour des soins de santé du PFSI peuvent être soumises par voie électronique par l'entremise de la section sécurisée de notre site Web. Les demandes de règlement des clients du PFSI sur papier doivent être soumises directement à Croix Bleue Medavie.

Nous communiquerons avec les fournisseurs de soins de santé actuels du PFSI à la fin de novembre pour leur fournir plus d'information.

Veillez prendre note que la date de soumission des demandes de règlement du PFSI à Croix Bleue Medavie est le 17 janvier 2011.

Sincèrement

George Somers
Directeur, Relations avec les Professionnels et les Fournisseurs